

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS434

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 41

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« En dehors des conditions de ladite »,

les mots :

« Sans respecter les conditions de cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.